



1^{er} Rendez-vous

des **MANAGERS** de la **RÉGLEMENTATION**

En Industrie Agro-alimentaire

27 Septembre 2018 à Rennes

BRETAGNE^{BE}

Management de la compliance
Process de validation de packaging
Délégation de pouvoirs
Analyse RH


ADRIA
FOOD EXPERTISE

PROJECTEUR SUR... LA FONCTION RÉGLEMENTAIRE !

La fonction réglementaire ne cesse de prendre de l'importance au sein des industries agroalimentaires du fait, notamment, du développement des exigences de la législation applicable et de la multiplication des problématiques liées à leur respect.

Cette 1^{ère} édition du rendez-vous des managers de la réglementation dirigera le projecteur sur cette fonction clé : disséquer ses enjeux et surtout ses opportunités, confronter les pratiques, prendre du recul...

Autant d'ambitions pour cette journée, dans l'ambiance conviviale et professionnelle qui caractérise les « rendez-vous des managers » organisés par l'ADRIA.

Bien cordialement,

Pierre CORRE
Responsable Réglementation, ADRIA

Jeudi 27 Septembre 2018

9h00 - 9h30

Tour de table et présentation du programme

METTRE LA FONCTION RÉGLEMENTAIRE EN PERSPECTIVE

9h30 - 10h45

Evolution de la fonction réglementaire en IAA : le point de vue d'un recruteur spécialisé

- Une tendance de fond : la complexification de la fonction
- Les qualités requises pour l'exercice de la fonction

Stéphane HERVÉ - Consultant Senior, MANAGERIA

10h45 - 11h15 • Pause et networking

11h15 - 12h30

Le point sur la délégation de pouvoirs

- Les conditions de validité
- Les conséquences en matière de responsabilité

Franck PONTRUCHÉ - Avocat / directeur associé, FIDAL Bretagne

12h30 - 14h00 • Déjeuner

PENSER L'EXERCICE DE LA FONCTION RÉGLEMENTAIRE

14h00 - 15h15

Mettre en œuvre la norme sur les systèmes de management de la compliance

- Les principes de la norme ISO 19600:2014 et l'intérêt de sa mise en œuvre pour l'entreprise
- Focus sur la mise en place des codes de conduite

Gilles BOIN – Avocat associé, PRODUCT LAW FIRM

15h15 - 15h30 • Pause et networking

15h30 - 17h15

Atelier pratique : Formaliser la validation de packaging

- Définition du périmètre de la validation
- Les fonctions à impliquer
- Réflexion sur une méthodologie de vérification de la conformité

Isabelle WEBER - Directrice Affaires réglementaires, DANONE France

17h15 - 17h30

Bilan et clôture du séminaire





VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Filière agroalimentaire :
production, transformation, distribution.
Responsables réglementation, Juristes, Directeurs et responsables qualité et sécurité des aliments, Fonctions de R&D, Chefs d'entreprises, Qualificiens...

CONTACT

Marine THOMAS
Tél. 02 98 10 18 28 | marine.thomas@adria.tm.fr

Référence : **RA018** | Prix : **450 € HT** (540 € TTC)

Intervenants

Stéphane HERVÉ

Consultant Senior, MANAGERIA

Manageria offre à travers sa spécialisation et son implication dans sa filière professionnelle une approche spécialisée. Ils mènent depuis 25 ans, principalement en approche directe, des missions de conseil RH et de recrutement pour 300 clients, depuis l'amont de l'agriculture en passant par les ingrédients, les process, les produits finis jusqu'à la restauration et la distribution spécialisée ou grand public. Stéphane Hervé, Ingénieur AgroParisTech disposant d'une vingtaine d'années d'expérience en qualité, marketing et développement dans des groupes internationaux (Nestlé, Mars, Barilla, Doux) sur les circuits GMS, RHF et PAI, a rejoint l'équipe de Manageria en tant que Consultant en recrutement en 2010.

Franck PONTRUCHÉ

Avocat - Directeur associé, FIDAL

Franck Pontruché est Directeur Associé au sein du département Droit social de FIDAL Bretagne. Il travaille auprès de PME et d'entreprises importantes relevant du secteur de l'immobilier et de la promotion immobilière, de la presse, de la communication, de l'industrie agroalimentaire ou encore de l'industrie du numérique. Il a développé une expertise en matière de délégation de pouvoirs dans les groupes de sociétés, d'épargne salariale et d'actionariat salarié, de retraite et prévoyance d'entreprise et dans le domaine de l'organisation et de l'aménagement du temps de travail.

Gilles BOIN

Avocat associé, PRODUCT LAW FIRM

Diplômé de Droit public et de Droit de l'agroalimentaire, Gilles Boin a exercé pendant plus de 10 ans dans des structures anglo-saxonnes avant de fonder Product Law Firm. Spécialiste de la réglementation et du contentieux, il conseille les entreprises françaises et internationales sur tous les aspects réglementaires liés à la conception et à la mise sur le marché de leurs produits (denrées alimentaires, additifs, OGM...) et gère tout type de litige qui pourrait survenir au cours du cycle de vie de ces produits. Il est également impliqué dans les relations et le lobbying auprès des institutions françaises et européennes, et anime très régulièrement des sessions de formation professionnelle.

Isabelle WEBER

Directrice Affaires réglementaires, DANONE France

Isabelle Weber prend la direction des Affaires réglementaires de Danone France en juillet 2018. Juriste de formation, elle a rejoint l'équipe réglementaire de Danone Produits Frais France en 2012 après avoir travaillé 6 ans dans un cabinet d'avocats spécialisé dans le secteur agroalimentaire. Danone est une entreprise française n°1 mondial des produits laitiers frais et n°2 mondial en volume des eaux en bouteille. C'est également le leader européen de la nutrition médicale et le n°2 mondial de l'alimentation infantile.





Inscription (Places limitées - Inscrivez-vous au plus tôt !) - 1^{er} RDV Managers réglementation en IAA - 27 sept. 2018 à Rennes

PARTICIPANT

Mme M. Nom :
Prénom:
Fonction :
Email :

Responsable hiérarchique

Mme M. Nom :
Prénom:
Fonction :
Email :

Responsable de formation ou personne chargée du suivi de dossier

Mme M. Nom :
Prénom:
Fonction :
Email :

ENTREPRISE

Société :
Adresse :
Ville :
Code postal : Pays :
Tél. : Fax :
Effectif : Code NAF :
Code T.V.A. Européen :
N° SIRET :

RÈGLEMENT et DOCUMENTS LÉGAUX

Les frais sont pris en charge par votre société

Correspondant aux frais d'animation, d'enseignement, de documentation et au repas du midi. L'hébergement et la réservation sont à vos soins (une liste d'hôtels vous sera communiquée à la confirmation du stage).

- Ci-joint un chèque de 540 € TTC (TVA 20%) à l'ordre de ADRIA Développement
- Règlement à réception de facture

Le règlement est pris en charge par votre fonds de financement

Merci de renseigner les champs suivants :

Organisme :
Adresse :
Ville :
Code postal : Pays :
Tél. : Fax :
Votre n° d'adhérent :
Date d'envoi de la prise en charge :
N° de dossier :

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée. Un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise est à nous retourner. La facture est adressée à l'issue du stage accompagnée de l'attestation de présence et du programme du stage.

Fait à : Signature et cachet de l'entreprise :
Le :

Retour : par email : formation.inter@adria-formation.fr
par courrier : ADRIA Développement - Créac'h Gwen - 29196 QUIMPER Cedex

Renseignements : Tél. 02 98 10 18 28

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes : Toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation partielle du stage. ADRIA Développement se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation. Vous recevrez dans les meilleurs délais la confirmation de cette inscription.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ADRIA Développement pour la gestion de notre clientèle. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au service Formation Audit Conseils. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@adria.tm.fr